

CONTEXTE

Les entraves à l'action des associations sont multiples, et parfois délibérément organisées par les pouvoirs publics, les collectivités et l'administration pour **sanctionner et intimider celles qui revendiquent** de participer au débat public et défendent ce qu'elles considèrent l'intérêt général. Ces entraves sont autant d'atteintes aux libertés associatives qu'**une restriction du droit des habitant·es d'un territoire de s'associer** pour poursuivre une action collective librement choisie.

L'instauration en août 2021 de la **Loi confortant le respect des principes de la République, dite "loi séparatisme"**, facilite les dissolutions administratives et impose le **Contrat d'engagement républicain (CER)**, nouveau vecteur de discriminations et de sanctions abusives. **De nombreuses associations dans le Limousin et sur le plateau de Millevaches en font désormais les frais, autant dans les secteurs de l'environnement, de la culture, de l'agriculture...**

Depuis 2018, L.A Coalition pour les libertés associatives composée d'associations intervenant dans de nombreux domaines et son Observatoire documentent les différentes entraves et ripostes collectives existantes. Depuis l'expérience de ses membres, L.A Coalition organise **des formations pour soutenir le monde associatif et l'aider à faire face aux différentes attaques**. Ces savoirs seront présentés lors de ces deux jours de formation.

PROGRAMME

7 mars 09h30 · 17h |

Saisir les différents types d'entraves, bien identifier et nommer les responsables

Mise en pratique : stratégies de défense des associations et de leurs libertés à partir de cas concrets.

Communiquer et mobiliser en temps de crise

| 8 mars 9h30 · 15h30

Juridique : quels droits et recours pour les associations en cas d'entraves ?

Loi séparatisme et Contrat d'Engagement Républicain (CER) : Arpentage et recours possibles

Prendre soin de ses membres et bénéficiaires pour poursuivre ses actions malgré les entraves

Interventions et animation

Benjamin Sourice, VoxPublic • Jean-Baptiste Jobard, Collectif des associations citoyennes • Audrey Gondallier, Pas sans Nous • Elise Mellon, la Cimade • Pablo Corroyer, Observatoire des libertés associatives • avocat·e sous confirmation.

CONFÉRENCE GESTICULÉE

7 mars • 20h00

"DÉSENVOÛTEMENT OU LE NÉOLIBÉRALISME VA-T-IL MOURIR ET COMMENT FAIRE POUR QUE ÇA AILLE PLUS VITE ?"

MARIE-LAURE GUISLAIN

Soirée ouverte à tous·tes
Féminisme, luttes et soin militant
Travail & emploi en association

INFOS PRATIQUES

Lieu et accès de la formation : Le Villard - 23 460 ROYERE de VASSIÈRE · accès par la gare Eymoutiers · possibilité de navette et covoiturage.

La formation est à prix libre et conscient*. Si vous êtes salarié·es, elle peut être prise en charge par **UNIFORMATION** (pour plus d'infos, contactez-nous).

Les repas et l'hébergement sur place sont gratuits et à l'invitation des associations organisatrices, des aides financières sont possibles pour les transports (sur demande).

Infos & inscription (avant le 29 février) : contact@lacoalition.fr

*vous donnez ce que vous pouvez / voulez